

Département de Loir-et-Cher

BEAUCE VAL DE LOIRE Communauté de Communes

ARRÊTÉ N°2022/27

Aire d'accueil des gens du voyage « Le Clos du Gué » à Mer Fermeture provisoire

Le Président de la Communauté de Communes Beauce Val de Loire ;

~~VU la délibération du conseil communautaire du 27 janvier 2022 approuvant le règlement intérieur relatif au fonctionnement de l'aire d'accueil des gens du voyage « Le Clos du Gué » à Mer ;~~

Considérant que le chapitre II du règlement intérieur prévoit une période de fermeture annuelle définie par la collectivité en accord avec la préfecture de Loir-et-Cher et le gestionnaire, pour réaliser des travaux d'entretien ;

ARRÊTE

Article 1^{er} : L'aire d'accueil des gens du voyage « Le Clos du Gué » à Mer, rue des Berthelottes, sera fermée du lundi 1^{er} août 2021 à 9 heures au lundi 15 août 2022.

Article 2 : L'aire d'accueil sera ré ouverte le mardi 16 août 2022 à 9 heures.

Article 3 : Le présent arrêté sera affiché sur les lieux de l'aire d'accueil des gens du voyage « Le Clos du Gué ».

Article 4 : Le présent arrêté peut faire l'objet d'un recours par excès de pouvoir devant le Tribunal administratif d'Orléans dans un délai de 2 mois à compter de sa transmission au représentant de l'État dans le département et de sa publication.

Article 5 : Ampliation du présent arrêté sera adressé à

- Monsieur le Préfet de Loir-et-Cher
- Monsieur le maire de Mer
- Madame le maire d'Autainville
- Monsieur le maire d'Avaray
- Monsieur le maire de Boisseau
- Madame le maire de Briou
- Monsieur le maire de Conan
- Monsieur le maire de Concriers
- Madame le maire de Cour-sur-Loire
- Monsieur le maire de Courbouzon
- Monsieur le maire d'Épiais
- Madame le maire de Josnes
- Monsieur le maire de La Chapelle Saint Martin en Plaine
- Monsieur le maire de La Madeleine Villefrouin
- Monsieur le maire du Plessis l'Échelle
- Monsieur le maire de Lestiou
- Madame le maire de Lorges
- Monsieur le maire de Marchenoir

Envoyé en préfecture le 24/06/2022

Reçu en préfecture le 24/06/2022

Affiché le 24/06/2022 SLO

ID : 041-200055481-20220624-AR2022_27-AI

- Madame le maire de Maves
- Monsieur le maire de Muides-sur-Loire
- Monsieur le maire de Mulsans
- Monsieur le maire d'Oucques la Nouvelle
- Monsieur le maire de Rhodon
- Monsieur le maire de Roches
- Monsieur le maire de Saint Léonard-en-Beauce
- Monsieur le maire de Seris
- Monsieur le maire de Suèvres
- Madame le maire de Talcy
- Monsieur le maire de Viévy-le-Rayé
- Monsieur le maire de Villeneuve Frouville
- Monsieur le maire de Villexanton
- Madame la directrice de Tsigane Habitat
- Brigade de gendarmerie de Mer

Fait à MER, le 17 juin 2022
Le Président,



Pascal HUGUET

